

**SPX+TBZ+TDL EC 250+167+43A G U-EU**

1/8

Version 2 / F
10200007462Date de révision: 11.08.2010
Date d'impression: 24.01.2012**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	SPX+TBZ+TDL EC 250+167+43A G	U-EU
Code du produit (UVP)	05147727	
Utilisation	Fongicide	
Société	Bayer S.A.S Bayer CropScience 16, rue Jean Marie Leclair 69009 Lyon France	
Service responsable	E-mail : fds-france@bayercropscience.com	
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25	
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99	
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59	

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Provoque des brûlures.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Concentré émulsionnable (EC)

Tébuconazole 167 g/l, Triadimérol 43 g/l, Spiroxamine 250 g/l

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Tébuconazole	107534-96-3 4036402	Xn, N	R22, R51/53, R63	17,20
Triadimérol	55219-65-3 259-537-6	Xn	R22, R52/53	4,40
Spiroxamine	118134-30-8	Xn, N	R20/21/22, R38, R43, R50/53	25,70
Dodécyl-benzène-sulfonique, sel de MEA	26836-07-7 248-024-2	Xi	R38, R41	> 1,00
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4 212-828-1	T	R61, R36/37/38	> 1,00 - < 5,00
N,N-Diméthyl-décane-1-amide	14433-76-2	Xn	R22, R38,	> 1,00

**SPX+TBZ+TDL EC 250+167+43A G****U-EU**

2/8

Version 2 / F
102000007462Date de révision: 11.08.2010
Date d'impression: 24.01.2012

	238-405-1		R41	
--	-----------	--	-----	--

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS**Conseils généraux**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche.

Avis aux médecins**Traitement**

Traiter de façon symptomatique.

En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée
Dioxyde de carbone (CO₂)
Mousse
Sable

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
Oxyde de carbone (CO)
Acide chlorhydrique (HCl)
oxydes d'azote (NO_x)

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.

**SPX+TBZ+TDL EC 250+167+43A G****U-EU**

3/8

Version 2 / F
102000007462Date de révision: 11.08.2010
Date d'impression: 24.01.2012

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**Précautions individuelles**

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Eloigner toute source d'ignition.
Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conseils supplémentaires

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tolérance de température	min.	max.
	-25 °C	40 °C

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Tébuconazole	107534-96-3	0,2 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
Triadimérol	55219-65-3	1,61 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*

**SPX+TBZ+TDL EC 250+167+43A G****U-EU**

4/8

Version 2 / F
102000007462Date de révision: 11.08.2010
Date d'impression: 24.01.2012

Spiroxamine	118134-30-8	0,57 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	19 ppm (TWA)		OES BCS*
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	40 mg/m ³ / 10 ppm (TWA)	12 2009	EU ELV
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	80 mg/m ³ / 20 ppm (VLE)	12 2009	EU ELV

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit : Porter un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (Norme Européenne EN140 Filter Type A ou équivalent).
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 3. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

Mesures d'hygiène

- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Entreposer séparément les vêtements de travail.
- Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.
- Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.
- Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.
- Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme	limpide à légèrement turbide, liquide
Couleur	brun clair

**SPX+TBZ+TDL EC 250+167+43A G****U-EU**

5/8

Version 2 / F
102000007462Date de révision: 11.08.2010
Date d'impression: 24.01.2012

Odeur	aromatique
Données de sécurité	
Point d'éclair	> 125 °C
Densité	env. 0,97 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	émulsionnable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
-----------------------	---

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) 500 - 1.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) 2,12 mg/l Durée d'exposition: 4 h calculée
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) 400 - 4.000 mg/kg
Irritation de la peau	corrosive (lapin)
Irritation des yeux	Irritation sévère des yeux. (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant. (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)) 13,1 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Puce aquatique (<i>Daphnia magna</i>)) 5,4 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les plantes aquatiques	CE50 (<i>Desmodemus subspicatus</i>) \geq 0,56 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**SPX+TBZ+TDL EC 250+167+43A G U-EU**

6/8

Version 2 / F
102000007462Date de révision: 11.08.2010
Date d'impression: 24.01.2012**Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADNR**

Numéro ONU	1760
Étiquettes	8
Groupe d'emballage	III
Code danger	80
Description des marchandises	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (SPIROXAMINE, DIMETHYLCAPRAMIDE SOLUTION)
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

Numéro ONU	1760
Étiquettes	8
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-B
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (SPIROXAMINE, DIMETHYLCAPRAMIDE SOLUTION)

IATA

Numéro ONU	1760
Étiquettes	8
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (SPIROXAMINE, DIMETHYLCAPRAMIDE SOLUTION)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

Étiquetage selon les Directives CE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Spiroxamine
- Tébuconazole
- Triadiméno
- N,N-Diméthyl-décane-1-amide

Symbole(s)

C Corrosif

**SPX+TBZ+TDL EC 250+167+43A G U-EU**

7/8

Version 2 / F
102000007462Date de révision: 11.08.2010
Date d'impression: 24.01.2012

N	Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) R	
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
Phrase(s) S	
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
Etiquetage exceptionnel	
	Contient spiroxamine. Peut déclencher une réaction allergique. Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
Information supplémentaire	
	Classement OMS : II (Modérément dangereux)
Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)	
	Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (très toxiques pour les organismes aquatiques)
Prévention médicale	
	Code du Travail : Art. R. 231-56 à R. 231-56-11: Règles particulières de prévention du risque cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

16. AUTRES DONNÉES**Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R61	Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.



SPX+TBZ+TDL EC 250+167+43A G

U-EU

8/8

Version 2 / F
102000007462

Date de révision: 11.08.2010
Date d'impression: 24.01.2012

R63

Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.